

**DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WAVRIN**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2025 à 19H00**

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire ouverte au public le 23 juin 2025 à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Monsieur Daniel LORTHOIS, adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, HUIZINGA Martine, DE WAZIERES Cyril, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

Philippe Delacourt, pouvoir Daniel Lorthois
Annick Piret, pouvoir Alain Blondeau
Séverine Delacourt, pouvoir Carmen Plancq
Muriel Lombart, pouvoir Thérèse Cary

Étaient absents :

PERNES Geoffrey
BAY Edwige
VANOVERSCHELDE Corinne

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu relatif au conseil municipal du 03 avril 2025. Le PV du conseil municipal du 03 avril 2025 est voté à l'unanimité des présents.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

1- révision du PLU spécifique à l'indice de terres cultivées sur les parcelles AV89 et AV91

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération 2024-09-03 relative à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme version 3 (PLU3), la ville de Wavrin a émis un avis favorable pour la mise en place d'un indice de terres cultivées notamment sur les parcelles AV89 et AV91, localisées entre le sentier des Sabotiers et la voie de contournement.

Par délibération 2025-04-07 relative à la révision simplifiée du PLU3, la commune a ensuite sollicité, sur l'ensemble urbain défini par la rue du Maréchal Foch, la place de la République et la rue Sadi Carnot l'inscription d'une SMS qui intégrait les parcelles cadastrées AV89 et AV91. Or, ces parcelles avaient été préalablement soumises à l'application d'un indice de terres cultivées par délibération 2024-09-03 « révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme version 3 ».

Zonage soumis à l'inscription d'une SMS

Zoom sur les parcelles AV89 et AV91



Suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 16 juin 2025, le conseil municipal autorise donc à l'unanimité le retrait de la SMS des parcelles AV89 et AV 91, soumises au respect d'un indice de terres cultivées, et permet à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

2- Transfert à titre gratuit de la parcelle BA 309, propriété de la commune

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement public rue Léon Gambetta, la MEL doit se rendre propriétaire du foncier communal cadastré BA309, d'une superficie de 280m².



Monsieur le Maire souligne l'absence de frais d'acte notarié, un acte administratif rédigé par la MEL suffit. Enfin, s'agissant du transfert de l'intégralité de la parcelle, il n'y a pas de division parcellaire à prévoir, donc pas de frais de géomètre. Il essaiera d'intégrer l'aménagement de ce parking au projet de rénovation communautaire de la rue Léon Gambetta, programmé en novembre 2025, sans certitude à ce jour. A défaut, l'aménagement est envisageable sur 2026.

Monsieur Philippe Plichon, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin », interroge sur le devenir des accès de parcelles privées donnant sur ce terrain, notamment ceux de plus de 30 ans. Monsieur le Maire précise que l'accès aux parcelles ne peut être garanti lors d'aménagement sans autorisation d'urbanisme ; des courriers avaient été adressés en ce sens aux propriétaires concernés. A contrario, les accès sont garantis sur les propriétés ayant obtenu une autorisation d'urbanisme.

Monsieur Eric Vantourout, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin », constate que l'aménagement d'un parking par la MEL ne permettra pas un gain de places, le stationnement y étant déjà optimisé. Monsieur le Maire partage ce constat mais valorise l'aménagement du fond et de la forme de la passerelle, en y intégrant le cheminement doux qui la longe.

Suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 16 juin 2025, le conseil municipal autorise à l'unanimité le transfert de domaine public à domaine public de la parcelle BA309 d'une surface de 280m², valide la prise de possession anticipée par la MEL afin d'y réaliser les aménagements attendus et permet à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

3- Transfert à titre gratuit de la parcelle AL63, propriété de LMH

Monsieur le Maire explique que la MEL a adopté une délibération actant la transformation de LMH via la création d'une SEM (société d'économie mixte) avec le groupe CDC Habitat lors du conseil communautaire du 24 avril 2025. Cette transformation s'accompagne du transfert de patrimoine privé de l'office LMH au profit de la future SEM.

LMH est propriétaire de l'espace vert cadastré AL 63, d'une superficie de 2381m², relevant de la domanialité publique et localisé rue de l'Aquitaine/avenue de l'Europe/rue du Dr Schaffner (cf en mauve sur le plan ci-dessous).



La SEM sollicite le transfert de cet espace public à titre gratuit à la commune.

Les frais d'acte et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge exclusive du vendeur.

Enfin, l'organisation d'un état des lieux de prise de possession est envisagée en septembre 2025 en vue de la poursuite de l'entretien de cet espace vert par la commune.

Monsieur le Maire précise ne pas avoir de projet arrêté sur cette parcelle, dont le transfert à la ville reste intéressant compte tenu de sa localisation face au groupe scolaire. En outre, un refus de transfert signifierait la clôture de la parcelle, dommageable pour les nombreux administrés l'empruntant à pied quotidiennement.

Suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 16 juin 2025, le conseil municipal autorise à l'unanimité le transfert de la parcelle AL63 à titre gratuit de la SEM à la ville de Wavrin et permet à Monsieur le Maire d'engager et signer tous les actes dédiés.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

4- Subvention exceptionnelle pour l'ACA

Monsieur Philippe Equine, adjoint à la politique culturelle, explique que, dans le cadre de l'organisation des festivités du 8 mai et à l'initiative des ados de l'espace jeunes, un jeu de piste sur l'histoire de la commune a été proposé sous forme de QR codes. Chaque QR code donnait un indice pour trouver un point d'intérêt emblématique en ville ayant un lien avec la guerre 39/45 : calvaire du sacré cœur, la tombe de Mr Matho, la boulangerie O Plaisir...

Le nom de trois participants ayant fini le jeu a été tiré au sort pour remporter chacun 4 cartes cadeau de 10€, à utiliser dans les commerces wavrinois.

Fournies par l'Association des Commerçants et des Artisans de Wavrin (ACA), à la demande de la commune, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'association, à hauteur de la valeur de ces cartes cadeaux, soit un total de 120€.

Monsieur le Maire profite de cette intervention pour faire part de sa grande satisfaction du déroulé de cette manifestation qui a rencontré un franc succès. Il remercie les jeunes qui ont préparé ce jeu.

Suite à la commission « culture » du 16 juin 2025, le conseil municipal autorise à l'unanimité la présente demande.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

5-Subvention exceptionnelle pour l'association « Oliver Group »

Monsieur Philippe Equine, adjoint à la politique culturelle, explique que, dans le cadre de l'organisation des festivités du 8 mai, l'association Oliver Group a animé le défilé de commémoration par la présence de 13 véhicules militaires d'époque, contribuant ainsi au succès populaire rencontré par cet événement.

Sollicitée et désireuse de valoriser cette participation, la commune propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association, couvrant partiellement les frais d'essence engagés, à hauteur de 30€ par véhicule, soit une subvention d'un montant global de 390€.

Monsieur le Maire remercie Oliver Group de sa présence en nombre sur Wavrin, cette association étant très demandée lors des commémorations.

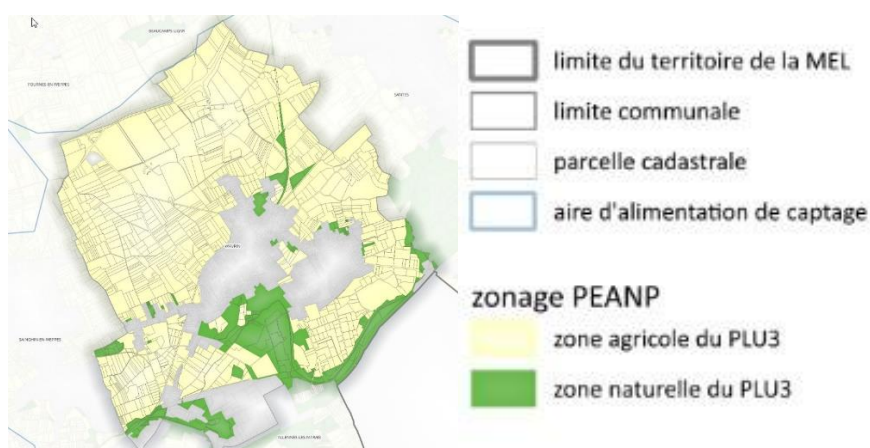
Suite à la commission « culture » du 16 juin 2025, le conseil municipal autorise à l'unanimité la présente demande.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

6- Projet de périmètre de Protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (PEANP)

Monsieur le Maire suppose que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du dossier, aussi, comme assuré en commission, il leur propose une intervention sur le sujet, en projetant le plan ci-dessous :

Plan de délimitation du PEANP de la ville de Wavrin



« Lorsqu'on met en place un dispositif présenté comme devant s'inscrire dans la durée, il faut bien comprendre qu'une fois adopté par la ville, seul le Conseil d'État pourra en modifier ou retirer l'appellation. C'est donc une décision lourde de conséquences, et sans véritable retour en arrière possible.

Quand, en plus, on cherche à nous convaincre en évoquant d'éventuelles subventions, cela doit éveiller notre vigilance. Et je ne m'exprime pas ici uniquement en mon nom ; je porte aussi la voix du monde agricole de Wavrin, qui s'oppose clairement à ce projet.

Pour ma part, je considère que notre Plan local d'urbanisme (PLU) joue déjà pleinement son rôle en sanctuarisant notre territoire pour les années à venir, notamment dans le cadre de l'objectif ZAN — zéro artificialisation nette. Il me semble plus sage, et surtout plus démocratique, de laisser cette responsabilité aux maires et élus qui nous succéderont. Ce sont eux qui devront rendre compte de leurs décisions aux habitants, et qui seront à même de s'adapter aux enjeux d'un monde en constante évolution, qu'il s'agisse du climat ou des besoins locaux. Je ne crois pas qu'un transfert de cette compétence au Conseil d'État soit une bonne chose pour notre ville.

Permettez-moi de rappeler que, grâce à notre PLU, à notre vision et à notre engagement, nous n'avons pas à rougir de nos actions. Ses dernières années, en tenant compte du projet « Cœur de ville », ce sont 388 arbres en tige et demi-tige qui ont été plantés sur notre commune. Nous agissons également concrètement sur la gestion des eaux pluviales, avec une vraie stratégie de déconnexion et de gestion à la parcelle.

C'est pourquoi je vous invite à faire confiance aux élus de demain, à ceux de notre commune comme à ceux de la MEL. Ne confions pas de manière irréversible l'avenir de notre territoire à une instance aussi éloignée que le Conseil d'État. »

Monsieur le Maire prend pour exemple le récent aménagement de la plaine de jeux du parc de la Deûle, très fréquentée par les familles wavrinoises ; il n'aurait pu être réalisé dans le cadre du PEANP. Il compare les restrictions imposées par le PEANP au classement en zone Natura 2000, qui complexifie tout aménagement. Il rappelle enfin le temps passé par la MEL et la commune à gérer le dossier « cœur de ville » intégrant « la fameuse orchidée » et le dossier n'est pas fini. Sans remettre en cause l'importance du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), accepter le PEANP revient à annihiler toute possibilité d'action de la commune sur ses zones agricoles et naturelles. Il annonce enfin la présentation de ce projet au conseil métropolitain du vendredi 27/06/25 pour lequel il votera contre, sauf avis contraire du conseil municipal.

Monsieur Eric Vantourout, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin », demande en quoi le dispositif concerne les agriculteurs. Monsieur le Maire explique que la décision de gestion des zones en PEANP sera assurée par l'Etat, comprises les prescriptions à appliquer sur ces parcelles ; ni la commune ni les exploitants agricoles ne seront décisionnaires.

En application des articles R113-20 et R113-25 du code de l'urbanisme, suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 16 juin 2025, le conseil municipal émet unanimement un avis défavorable sur le projet de création du périmètre sur le territoire communal ainsi que sur le projet de programme d'actions du PEANP.

Contre : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

7– Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux de revitalisation du cœur de ville

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de rénovation du centre-ville, la commune a délibéré les modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement à la Métropole Européenne de Lille.

Cette convention ne détaille pas l'autorisation donnée par la ville à la MEL de solliciter des subventions pour son compte. De même, les conditions de recherche et de reversement des dites subventions ne sont pas stipulées.

Or, pour cette opération, la MEL a sollicité une subvention européenne dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré, sur la thématique « réhabilitation des espaces délaissés et dégradés », à hauteur de 3 700 323,51 € pour un montant global d'investissement de 5 199 779 € HT. Cette subvention peut être pour partie reversée à la ville de Wavrin, au prorata des investissements consentis par la commune et remboursés à la MEL. La part communale sera reversée lorsque la MEL aura perçu la totalité de la subvention.

Aussi, la commune et la MEL proposent d'avenanter la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du centre-ville de Wavrin selon les modalités annexées.

Suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 16 juin 2025, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux de revitalisation du cœur de Ville de Wavrin et autorise Monsieur le Maire à engager et signer les actes dédiés.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

8-Acquisition à titre gratuit de la parcelle AR40 rue Marcelle Bailleul

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la sollicitation de la commune par l'association syndicale des copropriétaires du Clos des Ansereuilles en vue d'accepter la rétrocession à titre gratuit de la parcelle d'espace vert cadastrée AR40, d'une surface de 833m², localisée rue Marcelle Bailleul, conformément au plan de localisation ci-dessous.



L'objectif de la démarche est de garantir la pérennité de cet espace vert, qui restera accessible du public et sera entretenu par la commune. La parcelle AR40 intégrera le domaine public communal et deviendra inaliénable et imprescriptible.

En parallèle, par décision directe du 31/03/2025, la Métropole Européenne de Lille a autorisé l'acquisition à titre gratuit du sol d'assiette des voiries et du bassin de rétention du lotissement, actant ainsi l'aboutissement de la procédure de classement dans le domaine public métropolitain de ces espaces.

Monsieur Philippe Plichon, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin », interroge sur un problème d'accès d'un riverain sur ce secteur. Monsieur le Maire confirme le sujet réglé. Il rappelle qu'un ancien chemin rural déclassé avait été fermé par un portail et une clôture pour sécuriser l'accès à une noue de tamponnement des eaux pluviales et à la voie SNCF en fond de chemin. Un riverain mitoyen a sollicité la réouverture de cet accès qui desservait le fond de sa parcelle. Les accès ont donc été adaptés pour concilier l'accès à sa parcelle et la sécurisation de l'accès à la noue et à la voie SNCF.

Suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 16 juin 2025, le conseil municipal autorise à l'unanimité la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AR40, par l'association syndicale des copropriétaires du Clos des Ansereuilles à la commune, et autorise Monsieur le Maire à engager et à signer les actes dédiés.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir Alain Blondeau), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir Thérèse Cary), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Informations diverses

Intervention de Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », relative aux passages piétons de la MEL

Monsieur Cardon cite un article de la Voix du Nord qui stipule que, selon les données communautaires, 67 accidents corporels se sont produits sur des traversées piétonnes en 2024 causant la mort de 4 personnes. « Le sujet fait consensus paraît-il. Pas à Wavrin où Monsieur le Maire averti du sujet s'obstine sous un prétexte esthétique à risquer la vie de nos enfants sur le passage protégé du complexe sportif ».

Monsieur le Maire confirme avoir redemandé un contrôle de cet aménagement par les services compétents de la MEL. Confirmation lui a été donnée de la conformité de ce passage piéton au regard des obligations de retrait à respecter en matière de stationnement et de plantation.

Intervention de Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », relative aux nuisances que les riverains de l'Athénium subiraient.

Monsieur Cardon dit : « comme vous tous, j'ai été alerté par des riverains du complexe sportif sur les difficultés de voisinage, le mot est faible je pense, qu'ils vivent actuellement. Je ne vais pas ici reprendre la liste des divers désagréments qu'ils subissent et qu'ils vous ont exposés dans le mail que vous avez reçu. Mais à cette liste j'ajouterai le stationnement anarchique particulièrement avenue de l'Europe et rue de Verdun. Quelles mesures efficaces et pérennes la municipalité compte-elle prendre en concertation cette fois avec eux pour leur assurer un environnement paisible auquel, comme tous wavrinois, ils ont droit ? »

Monsieur le Maire s'interroge dans un premier temps sur l'origine de la publication publique, sans autorisation, des mails des 29 membres du conseil municipal, dont des mails privés, démarche pénalement condamnable. Sollicité par les élus concernés, il se réserve la possibilité de porter plainte.

Concernant les écrits des riverains, une réponse a été apportée le 14/06/25 à 12h15 par mail de M Daniel Lorthois, adjoint aux sports.

Concernant le stationnement anarchique sur la rue de Verdun et l'avenue de l'Europe, dont Monsieur Cardon se plaint, Monsieur le Maire informe que les riverains sollicitent au contraire la fermeture des parkings du complexe sportif, gênés par le bruit des pneus sur les gravillons et des portières qui claquent, reportant d'autant plus le stationnement sur le domaine public.

Il rappelle que l'Athénium répond aux normes sonores de construction, notamment celui émis par un onduleur incriminé de l'installation photovoltaïque. Pour autant, la commune a modifié l'installation pour soulager l'onduleur en question, qui ne tourne plus qu'à 60% de sa puissance.

Concernant l'usage des portes « issue de secours », il informe avoir reçu des mains courantes déposées par les riverains suite à leur ouverture. Il rappelle que rien n'interdit l'ouverture d'une issue de secours qui doit, a contrario, rester dégagée de tout encombrement et accessible. La commune comprend pour autant la gêne et posera cet été des chaines cassables sur les portes donnant accès au jardin et à la terrasse, afin de palier au défaut d'usage de certaines personnes qui, même l'hiver, sortent par les sorties de secours pour « boire un coup, discuter, fumer ». Par contre, lorsque les conditions météo ou l'usage le nécessitera, l'autorisation sera donnée de les ouvrir. Monsieur le Maire en a l'obligation sanitaire pour répondre à certaines températures atteintes en période de forte chaleur. Il précise que même la Gendarmerie, qui s'est rendue sur place, a notifié sur ses mains courantes l'impossibilité de s'entraîner par forte chaleur sans ouvrir les portes pour ventiler.

Il rappelle que les riverains ont fait construire à l'époque à côté d'une halle des sports, en connaissance de cause. Monsieur Cardon répond que la halle n'a rien à voir avec l'Athénium en termes de capacité. Monsieur le Maire conclut en confirmant accompagner les riverains sans pouvoir répondre à certaines demandes déraisonnables. Il prend pour exemple avoir été récemment appelé par l'un d'entre eux, gêné par 2 personnes qui discutaient sur le parking ; il ne voit pas que répondre à cela.

Questionnement de Monsieur Philippe Plichon, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin » : « nous avons appris que la municipalité aimerait acheter les salles et bâtiments à usage paroissial rue Achille Pinteaux - peut-on connaître la destinée de ce projet ? »

Monsieur le Maire confirme que la ville n'a jamais envisagé l'acquisition du presbytère situé rue Achille Pinteaux. En revanche, elle reste propriétaire de deux parcelles situées rue du Fouath de 1200m². Ces terrains ont été au cœur d'un contentieux opposant la ville à l'école privée Immaculée Conception, suite à un projet lancé par l'équipe municipale précédente. Ce différend s'est conclu par une décision de justice défavorable à la ville.

Dans ce contexte, Il a engagé des discussions avec les représentants de l'école. Faute d'avancée significative, la décision a été prise de mettre ces terrains en vente.

Plus récemment, les représentants du presbytère sont venus à la rencontre de la commune pour proposer un projet commun, visant à répondre aux besoins du presbytère, de l'école privée et de la ville.

Ce projet est actuellement en phase de conception, accompagné d'une étude approfondie de sa rentabilité. S'il s'avère viable, sa concrétisation pourrait intervenir à l'horizon 2026, avec une livraison envisagée pour 2028/2029.

Intervention de Monsieur Philippe Plichon, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin » : « certains passages piétons ont été supprimés, dans le cadre de l'adaptation à la loi mais les zones podotactiles sont restées en place, nous nous posons la question des mal voyants qui ne sauront pas qu'il n'y a plus de passage protégé. »

Monsieur le Maire répond : « dans le cadre de la loi LOM, le stationnement sur 5m doit être supprimé avant le passage piéton, dans le sens de circulation de la voiture. Lors de la commission urbanisme, Madame Corinne Vanoverschelde, conseillère municipale « Ensemble pour Wavrin » a signalé la

suppression du passage piéton rue Pinteaux. Après analyse, je vous rejoins : s'il est vrai que sa suppression a permis de conserver une place de stationnement, son utilité pour les piétons reste indéniable. C'est pourquoi une demande a été transmise à la MEL pour retracer ce passage piéton. Avez-vous connaissance d'autres exemples sur la commune de passages piétons qui auraient été supprimés tout en conservant les socles podotactiles ? Ce type de situation doit vite être identifié pour une remise en cohérence de l'aménagement. Monsieur Philippe Plichon pense qu'un aménagement similaire perdure rue Sadi Carnot. Monsieur le Maire s'engage à contrôler et, le cas échéant, à faire rectifier la situation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante avoir signé la liste préparatoire des jurés d'assises 2026 le 22/05/2025.

Information de Monsieur le Maire relative aux demandes de subventions déposées auprès de différentes administrations en vue de la construction du centre culturel et de la rénovation de l'éclairage de la salle omnisports Amandine Henry

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage de la salle omnisports Amandine Henry, la ville de Wavrin a sollicité le soutien financier de la Métropole Européenne de Lille au titre Fond de Concours Transition Energétique et Bas Carbone à hauteur de 6 502.87€, soit 40% du montant HT du projet.

Monsieur le Maire informe avoir signé le permis de construire du futur pôle culturel. Suite à la publication du marché de travaux pour la construction de l'équipement, il annonce la réception de 41 offres de prestataires, couvrant l'ensemble des lots du marché. Leur analyse est en cours. Le démarrage des travaux est prévu au 01/11/25 pour une réception en avril 2027

Dans le cadre de sa construction, la ville a sollicité le soutien financier de la Métropole Européenne de Lille :

-au titre Fond de Concours Transition Energétique et Bas Carbone à hauteur de 51 146,21 € pour les systèmes de production d'énergies renouvelables (PAC air/eau et centrale solaire photovoltaïque) mis en place dans le cadre de ce projet ;

-au titre du Fond de Concours des équipements culturels à hauteur de 1 000 000€.

La décision sera prise ce vendredi 27/06/25 lors du bureau métropolitain.

Un dossier a également été déposé auprès du département du Nord, dans le cadre des « projets structurants territoriaux 2025 » et attesté complet. Le montant de cette subvention oscillera entre 0 et 500.000 €. La décision sera attendue en octobre 2025.

Toujours dans le cadre de ce projet de construction, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), a commencé le versement d'une subvention d'investissement de

1 748 896 €, ventilé comme suit :

-Versement en 2024 : 279 727 €

-Versement annoncé 2025 : 904 831 €

-Versement annoncé 2026 : 564 338 €

Enfin, la commune déposera un dossier toujours auprès de la DRAC, au titre du fonctionnement du futur équipement, en vue de l'acquisition de son mobilier, des livres, du matériel informatique et bureautique.

Information de Monsieur le Maire relative au projet d'aménagement du centre-ville :

Monsieur le Maire annonce : « notre dossier pour la fameuse orchidée a été envoyé par la Préfecture au conseil scientifique du patrimoine naturel des Hauts de France, qui est revenu vers l'Etat, la MEL et la commune... L'Etat et la MEL vont se réunir pour finaliser ce dossier, la décision et l'arrêté du Préfet

pouvant suivre normalement cet été. Cela permettrait un démarrage des travaux en novembre 2025, en même temps que les travaux de la médiathèque.

Concernant l'Appel d'Offres des lots « commerces et habitations », les candidats ont jusqu'à mi-juillet pour candidater ; « on croise les doigts ».

Concernant l'habitat de personnes dépendantes, la commune travaille avec le Département du Nord et un partenaire pour, je l'espère, valider le projet. Un conseil d'administration de ce partenaire courant juillet devrait nous en dire plus.

Les travaux de voiries ont été détaillés dans le Wavr'info, je n'y reviens donc pas.... »

Monsieur le Maire clôture le conseil municipal et souhaite à ses membres de bonnes vacances.

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 19h42.

Le Maire,
Alain Blondeau

Le Secrétaire de séance,
Daniel Lorthois